Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 074-217402494-20261029-D079_2026-DE

SAINT-PAUL en Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :	
En exercice	23
Présents	20
Votants	22

N° D079_2026 – Fixation du tarif pour l'occupation du domaine public sous le chapiteau mis en place pour la Fête des Rissoles

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf octobre
Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Marie SERVOZ
Date de la convocation du conseil municipal : le 22 octobre 2026
A été nommé secrétaire de séance : PODEVIN Christian

Présents (20) : Mmes et Ms. SERVOZ Jean-Marie, BARREAU Sylvain, BIZOUARD Antoine, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DARNAT Julie, DUBOCAGE Jean-Charles, ESTRAN Camille, GICQUEL Lydie, GRIVEL Mélanie, JACQUIER Jean-François, MARTIGNIERE Franck, NADREAU Angélique, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, SELLIER Delphine, SIRVEN Jordan, TRINCAT Christophe, WIART Florine,
Absent(s) ayant donné pouvoir (2) : DEFLON Julien, ZIMMERMANN Sophie
Absent (1) : BLANC Fabienne
Votants (22)

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la Fête des Rissoles, la commune de Saint-Paul-en-Chablais a sollicité auprès de Thollon-les-Mémise un chapiteau afin de pouvoir proposer aux commerçants exposant, la possibilité d'avori un emplacement couvert. Cette possibilité sera assujettie à une majoration de 10 € du coût d'occupation du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le prix de 10 € pour l'option chapiteau mis en place pour la Fête des Rissoles, venant en complément de la redevance d'occupation du domaine public.

Au registre sont les signatures
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.
Pour expédition certifiée conforme.

La Secrétaire
Christian PODEVIN

Le Maire
Jean-Marie SERVOZ